

Montréal, le 20 octobre 2014

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

Mes Hugo Sigouin-Plasse et Vincent Regnault  
Affaires réglementaires et réclamations  
Société en commandite Gaz Métro  
1717, rue du Havre  
Montréal (Québec) H2K 2X3

**OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2014  
Dossier de la Régie : R-3879-2014 - Phase 2**

---

Me Sigouin-Plasse,  
Me Regnault,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre correspondance du 17 octobre 2014, relative au dossier mentionné en titre

À cet égard, la Régie demande à Gaz Métro de répondre aux questions 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 6, 7, 10.1, 10.2, 10.3 et 13 **avant le 24 octobre 2014, à 12 h**. Si d'autres réponses, notamment celles ayant trait au PGEÉ, étaient prêtes à ce moment, la Régie apprécierait les recevoir.

La Régie retire les questions 1.1, 5 et 14.4 de sa DDR 6. Elle demande cependant à Gaz Métro de fournir les réponses aux questions 14.1 à 14.3 avant la présentation du panel qui traitera de ce sujet en audience. Dans le cas particulier de la question 14.1, la Régie s'attend à ce que Gaz Métro présente un seul scénario, prenant en compte l'ensemble des hypothèses soumises.

Les réponses aux autres questions de la DDR 6 sont attendues au plus tard **le 28 octobre 2014, à 12 h.**

Veillez agréer, Me Sigouin-Plasse, Me Regnault, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml